

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## MODIFICATION N°1 ET REVISION AVEC EXAMEN CONJOINT N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE REGNIE-DURETTE

**Objet de l'enquête :** Il est prescrit, dans les conditions fixées par le Code de l'environnement et par arrêté du Président de la Communauté de Communes Saône-Beaujolais (CCSB) en date du 14 août 2020, une enquête publique unique relative à la **modification n°1 et à la révision avec examen conjoint n°1 du PLU de Régnié-Durette**. La procédure de modification n°1 vise notamment à identifier les bâtiments susceptibles de changer de destination, à rectifier l'OAP « Les Chênes » et à corriger les erreurs matérielles. La procédure de révision avec examen conjoint n°1 a pour objet l'actualisation de l'étude des aléas.

**Durée de l'enquête :** du mardi 8 septembre 2020 à 10h au samedi 10 octobre 2020 à 12h inclus

**Siège de l'enquête :** Mairie de Régnié-Durette (250 Rue du Bourg, 69430 Régnié-Durette)

**Commissaire-enquêteur :** M. Robert TODESCHINI – Retraité de la fonction publique

**Composition du dossier :** note de présentation du dossier d'enquête unique, les projets de modification n°1 et révision avec examen conjoint n°1 du PLU de Régnié-Durette, les avis des Personnes Publiques Associées et de la CDPENAF.

**Le dossier d'enquête peut être consulté, en papier ou sur poste informatique,** en mairie de Régnié-Durette, aux jours et heures habituels d'ouverture, où chacun pourra en prendre connaissance et demander les informations relatives aux projets d'évolution du PLU.

Il est également consultable sur la page internet : <http://regniedurette-plu.enquetepublique.net>

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la CCSB (105 rue de la République, 69220 BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS / contact : Mylène BOURCIER).

Le public pourra formuler ses observations, propositions, contre-propositions de la manière suivante :

- Auprès du commissaire-enquêteur lors de ses permanences ;
- Sur le registre déposé en mairie de Régnié-Durette, aux jours et heures d'ouverture habituels ;
- Par courrier envoyé à la mairie de Régnié-Durette, sous pli cacheté à l'attention du commissaire-enquêteur ;
- Par mail à l'adresse : [regniedurette-plu@enquetepublique.net](mailto:regniedurette-plu@enquetepublique.net) ;
- Sur le registre dématérialisé : <http://regniedurette-plu.enquetepublique.net>.

Les recommandations et mesures sanitaires liées au COVID-19 seront appliquées.

Seules les observations formulées et reçues pendant la durée de l'enquête seront prises en compte.

Le commissaire-enquêteur recevra en personne les observations du public lors des **permanences** suivantes, en mairie de Régnié-Durette :

- Mardi 8 septembre 2020 de 10h à 12h,
- Jeudi 24 septembre 2020 de 14h à 16h,
- Samedi 10 octobre 2020 de 10h à 12h.

A l'issue de l'enquête et pendant un an, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur en mairie de Régnié-Durette, au siège de la CCSB et sur le site internet de la CCSB.

La CCSB, après modifications éventuelles du dossier suite à l'enquête publique, pourra approuver, par délibérations du conseil communautaire, d'une part la modification n°1 et d'autre part la révision avec examen conjoint n°1 du PLU de Régnié-Durette.